



COMMENT PROCEDER APRES JUGEMENT TASS

Par **SYLVIE1538**, le **01/08/2018** à **16:04**

Bonjour,
une décision de justice m'a été favorable par le TASS 20 juillet dernier
l'exécution provisoire a été ordonnée
je ne ferai pas appel mais la partie adverse à un mois pour faire appel
je souhaitais savoir ce que je devais faire car mon avocat est en vacances
j'ai une majoration de rente ainsi que des indemnités qui doivent être versées par la CPAM
car mon entreprise n'existe plus
merci de m'indiquer la procédure et me dire si ça va être long ou pas
merci beaucoup
cordialement